

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations contenues dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Euro Sustainable Corporate Bond ESG- Classe A (capitalisation)

Compartiment de **Euromobiliare International Fund SICAV** (la «Sicav»)

Code ISIN **LU0497136902**

Société de Gestion: **Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A.**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectifs

Le Compartiment est de type obligatoire et a comme objectif une croissance graduelle du capital investi à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment intègre, aux processus d'investissement, des critères de nature environnementale, sociale et de gouvernance sociétaire (« Environmental, Social and Corporate governance factors – ESG »), dans le but d'identifier des émetteurs capables de générer des résultats durables pour les sociétés en respectant les-dits critères ESG et attribuant un score ESG (le « Score ESG ») tel que décrit dans le prospectus de la Sicav. Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de ses actifs nets, en valeurs mobilières n'ayant pas un Score ESG.

Le Compartiment investit:

- a. principalement en valeurs mobilières de type obligataire corporate libellées en Euro et/ou en instruments du marché ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (« Investment grade ») jusqu'à concurrence de 100% de ses actifs nets, et dans certaines conditions de marché, temporairement, en liquidités constituées de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois, en accord avec les règles de diversification applicables;
- b. jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire ayant un rating inférieur à BBB- (« non investment grade »);
- c. jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligations convertibles, et/ou en contingent convertible bonds (« CoCo »);
- d. jusqu'à concurrence de 10% de ses actifs nets en valeurs mobilières de type obligataire sans rating (« unrated bonds »);
- e. jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment en valeurs mobilières de type obligataire ainsi qu'en instruments du marché monétaires émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui

exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays;

f. jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC.

Le rating moyen du portefeuille sera « investment grade ».

Le Compartiment a la faculté de recourir à l'utilisation de produits dérivés de type Options, Forwards, Futures sur taux, CDS, CDX et IRS dans un but de couverture et d'investissement.

Le compartiment ne recourra pas à l'utilisation de produits dérivés de type TRS ou autres instruments financiers dérivés ayant les mêmes caractéristiques.

Le compartiment est géré activement et fait référence à l'Indice de Référence dans la mesure où il cherche à dépasser sa performance. Dans le cadre du processus d'investissement, le gestionnaire des investissements a toute latitude pour déterminer la composition du portefeuille du compartiment et peut prendre une exposition à des sociétés, pays ou secteurs non inclus dans l'Indice de Référence.

Aucune restriction n'existe quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du compartiment peuvent s'écartez de ceux de l'Indice de Référence.

Le «benchmark» du Compartiment est constitué par l'indice:

- 100% " ICE BofAML Euro Large Cap Non-Financial Corporate Index".

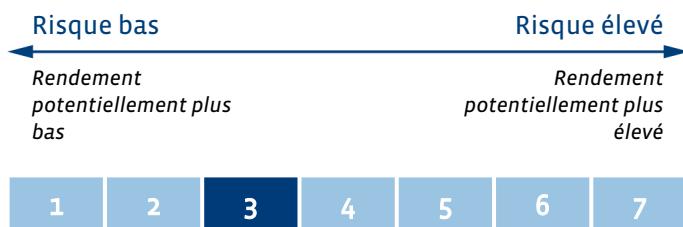
Politique de Distribution

Cette classe d'actions A poursuit une politique de capitalisation de revenus.

Rachat d'actions

Il est possible d'obtenir le remboursement total ou partiel des actions du Compartiment sur simple demande présentée n'importe quel jour ouvrable bancaire au Luxembourg.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Le Compartiment est classé dans la classe 3 sur la base de sa volatilité passée ou, en son absence, de la volatilité du benchmark concerné ou d'un portefeuille modèle.
- La dite classe 3 reflète essentiellement l'exposition du Compartiment au risque prédominant suivant: exposition au marché obligataire.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indice synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable sur le profil futur du risque du Compartiment.

- La classe de risque/rendement indiquée pourrait ne pas rester inchangée et la classification du Compartiment pourrait changer avec le temps.
- L'appartenance à la classe de risque la plus basse ne garantit pas un investissement dépourvu de risques.

Les autres risques, non relevés de façon adéquate par l'indice synthétique, auxquels pourrait s'exposer le Compartiment sont:

- *risque de crédit: il s'agit du risque que l'émetteur des instruments de dette dans lesquels le Compartiment est investi ne soit pas en mesure de remplir ses obligations de paiement;*
- *risque liquidité: dans une situation de stress des marchés, les titres du portefeuille pourraient subir une diminution de leur négociabilité et donc de leur valeur;*
- *risque marchés en voie de développement: le Compartiment investit dans des titres émis par des gouvernements ou des entreprises basées dans des Pays Émergents, dont les économies présentent généralement des niveaux de risque supérieur et les investissements peuvent être caractérisés par une liquidité inférieure.*

FRAIS

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Pas prévus

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	1,29%
----------------	-------

Frais prélevés par le Compartiment dans des circonstances spécifiques

Commissions de performance	équivalent à 20% par an, de la différence positive entre le rendement du Compartiment et le rendement du paramètre de référence constitué par l'indice:
	• 100% ICE BofAML Euro Large Cap Non-Financial Corporate Index

Pendant l'année 2019 la commission de performance s'est élevée à 0,00% du Compartiment.

Les *frais d'entrée* et les *frais de sortie* indiqués dans le Tableau correspondent, séparément, au pourcentage maximum applicable. Vous pouvez donc payer un montant inférieur.

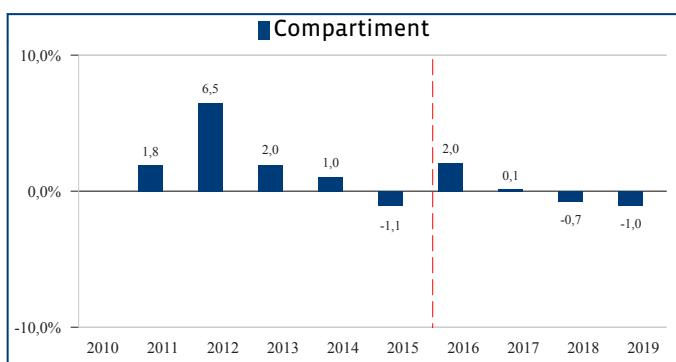
Vous pouvez vous informer sur le montant réel des frais de souscription auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur.

La commission maximum appliquée aux conversions ("switch") est de 0,5%.

Les *frais courants* sont indiqués sur la base d'une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus du calcul les coûts des transactions de portefeuille, sauf les frais de souscription/remboursement supportés par le Compartiment pour l'achat ou la vente d'actions d'autres compartiments. Les *frais courants* tiennent compte également de tout frais supporté par le Compartiment lui-même en tant qu'investisseur dans des fonds et d'autres SICAV.

Pour en savoir davantage sur les frais et les autres charges et droits relatifs à la Sicav, veuillez consulter les Chapitres 13 ("Frais") et 14 ("Gestionnaire en Investissements - Sous-Gestionnaire en investissements") du prospectus de la Sicav, disponible sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

PERFORMANCE PASSÉES



— — — Jusqu'au 15/02/2015 la politique d'investissement du Compartiment était différente.

— — — Jusqu'au 15/01/2020 la politique d'investissement du Compartiment était différente.

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire

BNP Paribas Securities Services S.C.A. (Succursale de Luxembourg)

Informations supplémentaires - Conversion des actions

Les informations sur la façon d'exercer le droit de conversion sont contenues dans le Chapitre 11 ("Attribution et conversion des actions") du prospectus de la Sicav.

Pour obtenir davantage d'informations sur le Compartiment et les différents types d'actions qu'il peut émettre ou sur les autres compartiments et classes disponibles vous pouvez consulter le prospectus, le dernier compte-rendu annuel et tout rapport semestriel ultérieur disponibles gratuitement en français au siège social de la Sicav (10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg), sur son site internet www.eurofundlux.lu ainsi qu'à propos de la Société de Gestion, des agents placeurs dans les pays de commercialisation, en ce compris le tout dernier prix des actions.

Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Sicav. Les droits patrimoniaux des investisseurs du Compartiment sont totalement séparés de ceux des investisseurs des autres compartiments de la Sicav.

Les détails de la politique de rémunération (incluant les personnes en charge de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération est déterminée) sont

- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur des performances futures.
- La Sicav a été constituée le 13 juin 2001.
- La classe A du Compartiment a démarré le 2 avril 2010.
- Les résultats obtenus dans le passé ont été calculés en Euro et tiennent compte de tous les frais et commissions, à l'exception des commissions de souscription.

disponibles gratuitement au siège social de la Société de Gestion et sur le site au lien https://www.eurosgr.it/storage/sito1/it/Società/Policy_MIFID/politique-de-remuneration.pdf.

Publication de la valeur des actions

La valeur unitaire des actions du Compartiment calculée chaque jour bancaire et ouvrable au Luxembourg est publiée tous les jours sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

Législation fiscale

La Sicav est réglementée par la législation fiscale du Grand-Duché de Luxembourg; laquelle peut avoir une incidence sur votre situation fiscale.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.